

Diplôme Universitaire « conventionné » Modalités et réglementation (Année universitaire 2026-2027)

Le Diplôme d'Université (DU) « conventionné » est un dispositif encadré par des conventions entre le CELSA et des universités partenaires. Il permet aux étudiant·es de construire, réaliser et valoriser un projet académique et professionnel dans un cadre reconnu.

Le DU est accompagné à trois étapes clés :

- Au départ : construction du projet avec l'aide de la responsable pédagogique
- En cours de réalisation : accompagnement pour inscrire le projet dans un cadre social ou professionnel (stage, emploi, études à l'étranger...)
- À la fin : bilan et valorisation de l'expérience.

DU1 « conventionné » – Entre le M1 et le M2

Conditions d'accès :

- Avoir validé tous les examens du M1
- Avoir obtenu 240 crédits ECTS
- Sélection sur dossier, comprenant un projet écrit
- Limité à 20 % maximum des inscrit·es par option de M1

DU2 « conventionné » – Après le M2

Conditions d'accès :

- Avoir validé tous les examens du M2
- Après avoir soutenu le mémoire en première session
- Avoir obtenu 300 crédits ECTS
- Sélection sur dossier, comprenant un projet écrit

Critères de sélection :

- Pertinence de l'expatriation dans l'université sélectionnée par rapport au projet académique et professionnel
- Pertinence et cohérence globale du projet
- Faisabilité et projection concrète dans l'année d'expatriation (budget, accès au logement, etc.)
- Qualité d'expression et de présentation
- Lorsque des étudiant·es sont en concurrence à niveau équivalent, il a été décidé que l'arbitrage se ferait en faveur de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de voyager auparavant.

Validation :

L'obtention du DU 2 « conventionné » est soumise à la production et au rendu d'un mémoire avant le 1^{er} septembre 2027

Le mémoire peut prendre deux formes :

- Un écrit d'une trentaine de pages environ
- Ou une production médiatique (uniquement après validation préalable par la responsable pédagogique)

Le rendu doit obligatoirement inclure :

- Une problématique liée à votre expérience d'expatriation
- Une réflexion sur une ou plusieurs thématiques choisies
- Une analyse critique de votre séjour à l'étranger

Les frais du DU « conventionné »

- 429,00 € à régler entre juillet et fin septembre
- Les frais d'inscription éventuels dans une université étrangère sont à la charge de l'étudiant-e
- Mutuelle étudiante (recommandée)
- Assurance rapatriement et une prise en charge des frais médicaux (fortement recommandées)
- ⚠ Les bourses et aides à la mobilité ne s'appliquent pas aux DU

Démarches administratives

L'inscription administrative en DU se fait à la Sorbonne, après validation de l'année universitaire :

- Avoir reçu l'attestation d'autorisation d'inscription en DU émise par le service DU du CELSA
- Remplir le dossier d'inscription en DU

Stages pendant le DU « conventionné »

⚠ Un seul stage par étudiant-e sur l'année universitaire est autorisé.

Conditions générales :

- Durée obligatoire : entre 3 et 6 mois
- Le stage peut se faire à l'étranger ou en France. Un stage en France est seulement autorisé après les six mois (minimum) d'expatriation.
- Fin du stage impérativement avant le 31 août 2027
- Exception pour les étudiants en journalisme : stage de maximum 2 mois

Procédure de demande de convention de stage

L'étudiant-e doit :

1. Télécharger la demande de convention de stage sur le Career Center du CELSA
2. Obtenir la validation des missions par la responsable pédagogique des relations internationales (mail à lisa.bolz@sorbonne-universite.fr avec lettres-celsa-emplois-stages@sorbonne-universite.fr en copie)
3. S'inscrire sur le fil d'Ariane du Ministère des Affaires Étrangères

Dates importantes pour une demande pour l'année 2026 / 2027

- **2 octobre 2025 - 18h30** : réunion d'information
- **13 novembre 2025** : envoi des dossiers de candidature
 - Le dossier de candidature ne doit pas dépasser les **5 pages** et est à remettre en **format PDF** par mail à Lisa Bolz et à Catherine Jolis.
 - Vous pouvez candidater pour plusieurs destinations.
 - Si vous êtes intéressé.e par un séjour à San Diego, vous devez justifier d'un TOEFL avec un score de 80 (minimum). Pour San Diego, précisez également si vous souhaitez partir au premier ou au deuxième semestre.
- **20 novembre 2025** : notifications d'acceptation

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Lisa Bolz

lisa.bolz@sorbonne-universite.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Catherine Jolis

Tél. : 01 46 43 76 02

catherine.jolis@sorbonne-universite.fr

Toutes les informations sur le site du CELSA : <https://www.celsa.fr/international/partir-etudier-a-letranger/?>